

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2014

**Présents :** Laroche Laurent, Maire, Nevière Alain, Marchand Suzanne, Baritaud Laurence, Jeanneau Paul, Manteau Vincent, Brulon Annie, Martinaud Jacques, Ouvrard Sylviane, Chiron Florian, Dubos Sandra, Léonard Stéphane, Maillochon Marie-Jeanne, Pouget Jean-Marc.

**Absente :** Rocher Mireille.

**Secrétaire :** Dubos Sandra.

Mr LAROCHE Laurent, Maire, ouvre la séance à 20 h 30, remercie les conseillers de leur présence et procède à la lecture du compte rendu de la réunion du 14 avril 2014.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Mr le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

### Vote du budget primitif principal 2014

#### Vote des taxes communales

Le conseil municipal a pu constater que le budget communal avait été particulièrement impacté suite à la fusion de la CDC du Val d'Anglin avec la CDC marche Occitane au 1<sup>er</sup> janvier 2013, privant ainsi la commune d'une rentrée fiscale de 80 000 euros à laquelle est venu s'ajouter une participation aux charges transférées d'un montant de 54 000 euros.

Le nouveau mode de fonctionnement et le financement des travaux consécutifs à l'adhésion à la communauté de communes n'ont pas été suffisamment anticipés et les conséquences n'ont été réellement connues qu'en septembre 2013 soit 9 mois après l'adhésion à la CDC Marche Occitane-Val d'Anglin.

Il a fallu également prendre en compte la diminution importante des dotations d'état.

Pour pallier à ce manque de ressources et afin d'équilibrer le budget primitif principal 2014, le conseil municipal se trouve contraint d'augmenter les impositions de la commune en appliquant un taux de variation de 1.25, fixant à 9.16 % le montant de la taxe d'habitation, à 11,15 % pour la taxe foncière (bâti) et à 31.69 % pour le foncier non bâti.

L'ensemble des conseillers a donc voté à bulletins secrets et à l'unanimité l'augmentation des taxes. Le budget primitif 2014 est ensuite voté et fixé au montant de 739 880 euros en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et 497 745.82 euros en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

### Budget primitif 2014 Service Assainissement

- Exploitation : 39 941.00 €
- Investissement : 225 619,00 €

Ces budgets ont été votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### Travaux Mairie

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la Mairie, le Conseil Municipal a décidé d'effectuer quelques modifications et a chargé Mr Coutant, Architecte de reprendre les études d'aménagement et d'extension de la Mairie.

Mr Coutant, Architecte informe le conseil municipal que le montant de ses prestations pour les études complémentaires s'élève à 7 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant demandé et autorise Mr le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

#### **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie afin de pallier au règlement de nombreuses factures.

#### **Bornes camping municipal**

Il a été décidé de changer 4 bornes au camping municipal, le montant du devis établi par l'entreprise Agri-Concept s'élève à 4 525,20 € TTC.

#### **Comité des Fêtes**

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes aura lieu le 14 mai 2014 à 20 h 30 afin de constituer le nouveau bureau.

#### **Rythmes Scolaires**

Les nouveaux rythmes scolaires seront mis en place à la rentrée de septembre 2014.

#### **Rapport assainissement collectif 2013**

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013 de la commune de Bélâbre est à la disposition des membres du Conseil Municipal au secrétariat de la Mairie pour consultation.

Ce document fera l'objet d'une délibération adoptant ce rapport, lors de la prochaine réunion de conseil municipal prévue le 16 juin 2014.

#### **Bâtiments communaux**

La Commission travaux voirie et bâtiments se réunir le samedi 24 mai 2014 à 14 heures afin d'effectuer un tour d'horizon sur les bâtiments communaux.

Séance levée à 23 heures.



